



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

32 COM

Distribution limitée

WHC-08/32.COM/7.2

Paris, 4 juin 2008

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-deuxième session

Québec, Canada
2 – 10 juillet 2008

Point 7.2 de l'ordre du jour provisoire : Proposition pour la préparation d'une nouvelle recommandation concernant les paysages urbains historiques

RÉSUMÉ

À sa 29e session, le Comité du patrimoine mondial a recommandé que « la Conférence générale de l'UNESCO adopte une nouvelle recommandation pour compléter et actualiser les recommandations existantes en matière de conservation des paysages urbains historiques, en mentionnant tout particulièrement la nécessité d'associer l'architecture contemporaine au contexte urbain historique » (décision **29 COM 5D**).

Le présent document a été produit pour informer le Comité du patrimoine mondial des nouvelles approches en cours d'élaboration en matière de conservation des paysages urbains historiques et pour donner un aperçu d'une étude préliminaire des aspects techniques et juridiques de la réglementation proposée, comme l'a demandé la 179e session du Conseil exécutif (**179 EX/décision 25**), afin d'actualiser et de compléter les documents normatifs existants sur le sujet.

Projet de décision : 32 COM 7.2, voir le Point V

I. Introduction

1. Il existe un ensemble de documents normatifs¹, notamment des chartes et des recommandations, sur le thème des villes historiques et de leur cadre général, qui ont été très utiles pour guider les politiques et pratiques partout dans le monde, avec de bons résultats. Mais les conditions ont changé et les villes historiques subissent désormais les nouvelles pressions du développement et sont confrontées à des problèmes qui étaient inconnus lors de l'adoption de la dernière recommandation de l'UNESCO concernant les sites urbains en 1976, il y a plus de trente ans, (*Recommandation de l'UNESCO concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine*).
2. En raison de la taille actuelle de la population urbaine mondiale et de son augmentation prévisible, ainsi que de l'insuffisance de politiques reconnaissant et facilitant l'utilisation durable des biens du patrimoine, les pressions sur les villes historiques continuent de croître, faisant de la conservation des centres urbains historiques l'une des tâches les plus ardues de notre temps. Conséquence directe de cette situation, le temps consacré lors des sessions du Comité du patrimoine mondial à débattre de l'impact des aménagements contemporains à l'intérieur ou à proximité des villes classées au patrimoine mondial a considérablement augmenté depuis les années 1990, les problèmes allant de la pression de la circulation et du tourisme à la construction de tours et à l'évolution de l'usage fonctionnel des centres-villes.

II. Contexte

3. Lors de sa 27e session (Paris, 2003), le Comité du patrimoine mondial a demandé que soit organisé un symposium pour débattre des moyens de réglementer de façon appropriée les besoins de modernisation des environnements urbains historiques, tout en préservant les valeurs incarnées par les paysages urbains hérités, en particulier ceux des villes inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. En réponse, le Centre du patrimoine mondial a organisé, en coopération avec l'ICOMOS et la ville de Vienne, une conférence internationale sur le thème : « Patrimoine mondial et architecture contemporaine – Comment gérer les paysages urbains historiques » qui s'est déroulée à Vienne, Autriche, en mai 2005. Lors de cette conférence a été adoptée une première ébauche de principes et lignes directrices, dite « Mémoire de Vienne », qui prône une relation intégrée et harmonieuse entre la conservation et les nouveaux aménagements architecturaux et urbains, afin de préserver l'intégrité du paysage historique.
4. À sa 29e session, en juillet 2005 à Durban, Afrique du Sud, le Comité du patrimoine mondial s'est félicité de ce document, le considérant comme un outil indispensable pour examiner et évaluer les interventions contemporaines, notamment la construction de tours, dans les villes du patrimoine mondial et dans leur cadre général. Le Comité du patrimoine mondial a en outre recommandé que « la Conférence générale de l'UNESCO

¹ En particulier la « Charte internationale pour la conservation et la restauration des monuments et des sites » (Charte de Venise, 1964), la « Recommandation de l'UNESCO concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés » (1968), la « Recommandation de l'UNESCO concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine » (1976), la « Charte internationale des jardins historiques » (Charte de Florence, 1982) de l'ICOMOS-IFLA, la « Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques » (Charte de Washington, 1987) de l'ICOMOS, le « Document de Nara sur l'authenticité » (1994) rédigé lors de la Conférence de Nara sur l'authenticité dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial, ainsi que la conférence HABITAT II et l'Agenda 21 ratifié par les États membres à Istanbul (Turquie) en juin 1996.

adopte une nouvelle recommandation pour compléter et actualiser les recommandations existantes en matière de conservation des paysages urbains historiques, en mentionnant tout particulièrement la nécessité d'associer l'architecture contemporaine au contexte urbain historique » (décision **29 COM 5D**).

5. Conformément à la décision du Comité, le Mémorandum de Vienne a servi de base à la « Déclaration sur la conservation des paysages urbains historiques » qui a été adoptée par la 15e Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial, en octobre 2005, au siège de l'UNESCO à Paris (résolution **15 GA 7**).
6. L'Assemblée générale a invité les États parties à réfléchir sur le Mémorandum de Vienne et à intégrer ses principes dans leurs politiques de conservation du patrimoine. D'après les informations en retour reçues de plusieurs régions, il est apparu que cette demande était prématurée, car certains problèmes n'étaient pas encore clarifiés, notamment la différence entre paysages culturels et paysages urbains, les relations avec les zones tampons, le test d'authenticité et l'état d'intégrité des villes, l'évaluation correcte des impacts sur la valeur universelle exceptionnelle.
7. Néanmoins, le Mémorandum de Vienne est considéré comme précieux en tant que trace historique de l'état du débat à l'époque. C'est un document transitoire qui fait allusion à une vision de l'écologie humaine et marque une évolution vers le développement durable et un élargissement du concept d'espace urbain. La clef de l'avenir semble être le concept de « paysage », non pas tant les paysages élaborés et évolués que connaissent la plupart des spécialistes de la conservation, mais plutôt les paysages associatifs ou « paysages de l'imagination ». Ils doivent leur importance à leur capacité d'ouvrir un dialogue entre une large tranche transversale de la communauté et entre les disciplines sur la question des aménagements contemporains dans les villes historiques. En prenant le rituel et l'expérience comme points de départ pour comprendre l'importance des espaces urbains historiques, les praticiens de la conservation seront obligés de remettre en cause l'héritage des approches du XXe siècle. Le dialogue est considéré comme la principale valeur du Mémorandum de Vienne².

III. Réunions régionales de consultation

8. Par la suite, le Centre du patrimoine mondial a engagé un processus de réunions régionales de consultation pour recueillir les suggestions des experts sur les concepts, définitions et approches des paysages urbains historiques en tant que contenu potentiel d'une nouvelle recommandation de l'UNESCO sur le sujet.
9. À ce jour, trois réunions régionales d'experts ont été organisées par le Centre du patrimoine mondial et ses partenaires : à Jérusalem (juin 2006), Saint-Petersbourg, Fédération de Russie (janvier 2007) et Olinda, Brésil (novembre 2007), et d'autres sont prévues pour compléter les contextes régionaux. Globalement, les trois réunions ont suscité un large soutien au processus d'étude des approches et outils de la conservation des paysages urbains historiques actuellement en cours, et le Mémorandum de Vienne de 2005 a été largement reconnu comme étant une base utile et un processus en cours pour améliorer les outils existants de préservation des villes historiques, de leur cadre et plus globalement de leurs paysages urbains et naturels.
10. En ce qui concerne les recommandations spécifiques découlant des réunions régionales,

² Principal résultat de la table ronde organisée par Christina Cameron, Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, 9 mars 2006. Une troisième table ronde a été organisée sur le thème : « *Patrimoine mondial : définir et protéger des perspectives visuelles importantes* » du 18 au 20 mars 2008. Le compte rendu est disponible sur le site Internet : <http://www.patrimoinebati.umontreal.ca>

les points suivants méritent d'être notés³:

a) La **Réunion de Jérusalem** a préconisé :

- Un processus de cartographie culturelle comme outil pour identifier le *genius loci* des ensembles historiques dans leur cadre général
- Des techniques améliorées d'évaluation des impacts (environnementaux, visuels, culturels et sociaux)

b) La **Réunion de Saint-Pétersbourg** a insisté sur la nécessité :

- D'une réflexion approfondie sur les liens entre paysages culturels et paysages urbains
- D'une approche intégrée de l'urbanisme et de la conservation du patrimoine pour faire face à la croissance urbaine et au développement qui s'accroissent actuellement dans une grande partie de l'Europe centrale et orientale

c) À la **réunion d'Olinda**, de longs débats ont eu lieu sur la nécessité :

- D'élargir la compréhension des villes historiques en révisant les *Orientations* pour inclure la notion de « sites » en tant que catégorie supplémentaire pour proposer l'inscription de villes historiques, catégorie qui faciliterait une approche holistique de la conservation du patrimoine
- De travaux de recherche et développement d'un ensemble d'outils performants pour la conservation urbaine
- De remédier aux disparités sociales et de garantir la viabilité environnementale des ensembles urbains, en particulier dans le contexte de l'Amérique latine.

11. D'autres réunions régionales de consultation sont prévues en 2008/2009 pour sensibiliser et recueillir les avis des experts, notamment sur la question de l'authenticité et de l'intégrité dans les villes, ainsi que sur le développement d'un ensemble élargi d'outils pour la conservation urbaine.

12. Par ailleurs, le Centre du patrimoine mondial a engagé un processus de révision des documents normatifs existants et des sections pertinentes des *Orientations*, en particulier la « Recommandation de l'UNESCO concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine » (Nairobi, 26 novembre 1976) et la « Recommandation de l'UNESCO concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés » (Paris, 19 novembre 1968). Pour déterminer si une actualisation incluant la notion de paysage urbain historique était nécessaire, le Centre du patrimoine mondial a organisé une réunion d'experts d'une journée au siège de l'UNESCO, le 25 septembre 2006. Le groupe était composé de 15 experts internationaux de différentes régions géoculturelles et de formations diverses, d'organisations internationales et d'instituts de recherche.

13. L'analyse des principales chartes et recommandations ainsi que du Mémorandum de Vienne est présentée à l'Annexe 1. Les principales discussions ont abouti à la conclusion qu'une nouvelle dynamique dans le domaine de l'architecture et du développement urbain, notamment des processus mondiaux/non locaux, a créé de nouveaux défis pour la conservation et la gestion du patrimoine urbain, comme le Comité du patrimoine

³ Le texte intégral des comptes rendus de ces réunions régionales est disponible sur le site Internet suivant : <http://whc.unesco.org/en/cities>

mondial a pu s'en rendre compte lors de ses sessions annuelles. Ces défis exigent de nouvelles approches et un examen critique des normes et lignes directrices fixées il y a trois décennies. De plus, en décembre 2007, un rapport contenant les résultats et les recommandations des trois réunions régionales de consultation (Jérusalem, Saint-Petersbourg et Olinda) a été envoyé aux trois Organisations consultatives, ainsi qu'aux organisations partenaires et aux institutions qui font partie du Groupe de travail spécial sur les paysages urbains historiques (à savoir : l'Union internationale des architectes, la Fédération internationale des architectes paysagistes, la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires, l'Organisation des villes du patrimoine mondial et le Fonds Aga Khan pour la culture) pour leur demander leurs commentaires officiels et leurs suggestions. Toutes les organisations ont répondu de façon positive, se félicitant du débat en cours, et se sont prononcées en faveur d'un processus de révision des *Orientations* et d'un travail sur l'actualisation de la recommandation relative à la conservation des paysages urbains historiques.

IV. Proposition pour la préparation d'une nouvelle recommandation concernant les paysages urbains historiques

14. À la suite de l'évaluation des principales chartes et recommandations qui a abouti à la conclusion que des changements fondamentaux étaient intervenus dans le concept et la perception du patrimoine au cours des 30 années passées, le Groupe d'experts a apporté son soutien à la rédaction d'un document normatif nouveau ou révisé. Cette proposition a été soumise au Conseil exécutif qui, à sa 179e session⁴, a demandé une étude préliminaire des aspects techniques et juridiques qui prenne en compte les différents points de vue régionaux, une approche intégrée, les recommandations du Comité du patrimoine mondial et l'action réglementaire proposée. Cette étude sera soumise à la considération du Conseil exécutif à sa 181e session (printemps 2009), afin de recommander à la Conférence générale à sa 35e session (2009) s'il faut ou non préparer une Recommandation pour adoption par la Conférence générale à sa 36e session (2011)⁵.
15. En dépit du fait que les principes généraux de la Recommandation de 1976 ont été considérés comme étant toujours valables, à sa 29e session le Comité du patrimoine mondial avait recommandé que la Conférence générale adopte une nouvelle Recommandation (décision **29 COM 5D**), compte tenu du fait qu'en 30 ans de nombreux concepts relatifs à la conservation des ensembles urbains historiques ont évolué, que les politiques sont aujourd'hui beaucoup plus élaborées et testées, et que le vocabulaire de l'urbanisme a changé. Ceci a été rappelé à l'occasion de la 179e session du Conseil exécutif en avril 2008. À la lumière de ce qui précède, le Secrétariat propose donc de préparer une nouvelle recommandation sur le sujet.
16. Une ébauche de cette étude préliminaire s'appuierait sur les documents normatifs existants et sur les *Orientations* afin d'éviter les contradictions, ainsi que sur des éléments utiles, en particulier les définitions et lignes directrices importantes suivantes établies par la Recommandation de 1976 concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine :
 - Les concepts fondamentaux selon lesquels les ensembles historiques représentent la présence vivante du passé dans la vie moderne et sont l'expression de la diversité

⁴ See Decision 179 EX/25.

⁵ In accordance with the *Rules of the Procedure concerning recommendations to Member States and international conventions covered by the terms of Article IV, paragraph 4, of the Constitution*.

culturelle des sociétés humaines dans le temps et l'espace, ainsi qu'un puissant facteur d'identité des individus et des sociétés ;

- La nécessité de considérer les ensembles historiques et leurs environs comme une totalité et un tout cohérent dont la protection et la conservation sont la responsabilité collective et devraient faire l'objet de politiques publiques et d'une législation appropriée ;
- La nécessité de préserver le caractère du cadre des ensembles historiques et d'adapter les interventions nouvelles au contexte urbain ;
- La nécessité d'associer la revitalisation culturelle et sociale à la conservation physique, afin de préserver le tissu social traditionnel et les fonctions des ensembles historiques ;
- La nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures appropriées pour la conservation des ensembles historiques, notamment des restrictions sur l'utilisation des sols, la réglementation des constructions, des plans de conservation, des programmes de gestion de la circulation, des mesures antipollution, des mécanismes de financement et de subventions appropriés, des cadres participatifs et des activités de sensibilisation du public et d'éducation.

17. L'étude préliminaire aborderait ensuite les principaux aspects qui ont profondément modifié la discipline et la pratique de la conservation du patrimoine urbain au cours des 30 années passées, parmi lesquels :

- L'introduction, dans le cadre de la *Convention du patrimoine mondial*, de déclarations d'importance et de valeur universelle exceptionnelle comme principes directeurs pour la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial ;
- L'importance croissante accordée au concept de paysage urbain historique, comme stratification de dynamiques antérieures et actuelles, avec interaction entre l'environnement naturel et bâti (auparavant traité par le « zonage ») ;
- Le rôle plus grand joué par l'architecture contemporaine dans les ensembles historiques et la question de l'harmonisation des expressions architecturales contemporaines avec les valeurs du contexte historique (et non simplement la « contextualisation des nouveaux édifices ») ;
- Les aspects économiques et l'évolution du rôle des villes, avec en particulier les processus non locaux tels que le tourisme et le développement urbain de plus en plus influencés par des acteurs économiques et financiers mondiaux ;
- Les questions d'« authenticité » et d'« intégrité » en relation avec les villes historiques vivantes ;
- La signification et l'utilisation des zones principales et des zones tampons en relation avec la conservation des ensembles historiques et des paysages urbains historiques.
- Les valeurs « immatérielles » associées aux ensembles urbains historiques et le rôle qu'elles jouent dans le processus de conservation ainsi que dans la perception et la compréhension sociales de la fonction des ensembles historiques ;
- L'incidence croissante des impacts du changement climatique sur l'environnement bâti et naturel dans les villes historiques.

V. Projet de décision

Projet de décision : 32 COM 7.2

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-08/32.COM/7.2,

2. Rappelant la décision **29 COM 5D** (Durban, 2005) et la résolution **15 GA 7** (UNESCO, 2005),
3. Félicite les Organisations consultatives - ICOMOS, ICCROM et UICN - ainsi que les organisations partenaires - Union internationale des architectes (UIA), Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA), Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires (FIHUAT), Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) et le Fonds Aga Khan pour la culture – pour leur soutien constant et leur participation à cette initiative importante ;
4. Demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les organisations consultatives, de proposer une révision des sections des Orientations qui ont trait aux villes historiques, en explorant la possibilité d'un élargissement des catégories selon lesquelles les villes peuvent être inscrites et en facilitant une approche plus holistique de la conservation des paysages urbains historiques, pour soumission à sa 33e session ;
5. Encourage vivement le Conseil exécutif à recommander à la 35e session de la Conférence générale que la conservation des paysages urbains historiques soit réglementée au niveau international sous la forme d'une nouvelle Recommandation de l'UNESCO ;
7. Demande également au Centre du patrimoine mondial de préparer des indications générales pour la rédaction d'une nouvelle recommandation au cas où la Conférence générale autoriserait le Directeur général à engager un tel processus de soumission de nouvelle recommandation.

Annexe 1 : Analyse comparative des principales chartes et recommandations

	1968	1976	1987	2005
	RECOMMANDATION CONCERNANT LA PRÉSERVATION DES BIENS CULTURELS MIS EN PÉRIL PAR LES TRAVAUX PUBLICS OU PRIVÉS	RECOMMANDATION de NAIROBI CONCERNANT LA SAUVEGARDE DES ENSEMBLES HISTORIQUES OU TRADITIONNELS ET LEUR RÔLE DANS LA VIE CONTEMPORAINE	CHARTRE DE WASHINGTON POUR LA CONSERVATION DES VILLES HISTORIQUES ET DES ZONES URBAINES	MÉMORANDUM DE VIENNE SUR LE PATRIMOINE MONDIAL ET L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE – GESTION DU PAYSAGE URBAIN HISTORIQUE
DÉFINITIONS	a) Biens immeubles : sites archéologiques, historiques et scientifiques incluant des groupes de structures traditionnelles, <u>quartiers historiques</u> de zones urbaines ou rurales bâties et structures ethnologiques b) biens meubles : (sans objet ici)	<u>Ensemble historiques et architecturaux</u> : groupe de bâtiments, de structures et espaces non bâtis dans un environnement urbain ou rural dont la cohésion et la valeur sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, préhistorique, historique, esthétique ou socioculturel. Environnement : cadre naturel ou créé par l'homme qui influence la <u>perception</u> statique ou dynamique de ces ensembles ou qui leur est <u>directement rattaché</u> dans l'espace ou par des liens sociaux, économiques ou culturels	<u>Zones urbaines historiques</u> , grandes et petites, notamment les grandes villes, les villes et les centres ou quartiers historiques avec leur cadre <u>naturel et créé par l'homme</u>	<u>Paysage urbain historique</u> : va au-delà des notions de centres historiques, ensembles, environs, pour inclure le <u>contexte territorial et paysager plus large</u> . Composé d'éléments qui définissent son caractère : modes d'utilisation des terres, organisation spatiale, relations visuelles, topographie et sols, végétation et tous les éléments des infrastructures techniques.
PRINCIPES GÉNÉRAUX	a) Préservation de la totalité du site ou de la structure contre les effets de travaux publics ou privés b) <u>Récupération ou sauvetage</u> du bien si la zone est destinée à être transformée, notamment préservation et transfert du bien	a) Les ensembles historiques et leurs <u>environs</u> doivent être considérés dans leur globalité, comme un tout cohérent dont l'équilibre et la nature spécifique dépendent des éléments qui les composent. b) Les éléments à préserver incluent les activités humaines, les bâtiments, l'organisation spatiale et leurs environs	a) La conservation doit faire partie intégrante de <u>politiques cohérentes</u> de développement économique et social, d'urbanisme et d'aménagement du territoire b) Les qualités à préserver sont notamment l'organisation urbaine, les rapports entre bâtiments et espaces non bâtis, l'aspect extérieur des bâtiments, les rapports avec le cadre environnant et les fonctions	a) <u>Changement permanent</u> reconnu comme faisant partie de la tradition de la ville : la réponse à la dynamique du développement doit faciliter les changements et la croissance, tout en respectant la physionomie urbaine héritée et son paysage, ainsi que l'authenticité et l'intégrité de la ville historique. b) Améliorer la qualité de la vie et l'efficacité de la production aide à renforcer l'identité et la cohésion sociale.
MENACES IDENTIFIÉES	a) expansion urbaine et projets de rénovation supprimant des structures <u>autour de bâtiments classés</u> . b) modifications peu judicieuses de <u>certaines bâtiments</u> c) barrages, autoroutes, ponts, nettoyage et nivellement de terrains, mines, carrières, etc.	a) Ensembles nouvellement aménagés qui risquent de porter atteinte à l'environnement et au caractère des <u>ensembles historiques contigus</u> b) <u>Défiguration d'ensembles historiques</u> causée par les infrastructures, la pollution et les atteintes à l'environnement c) Spéculation qui met en péril les intérêts de la communauté tout entière.	a) <u>Dégradation physique et destruction</u> causées par le développement urbain qui suit l'industrialisation b) Circulation automobile et stationnement non contrôlés, construction de routes à l'intérieur de villes historiques, catastrophes naturelles, pollution et vibrations	Les changements socio-économiques et la croissance qui ne respecteraient pas l'authenticité et l'intégrité des villes historiques, ainsi que leur physionomie héritée et leur paysage.
POLITIQUE PROPOSÉE ET STRATÉGIES RECOMMANDÉES	a) Adopter et maintenir des mesures législatives nécessaires pour garantir la <u>préservation ou le sauvetage</u> des biens culturels mis en péril b) Prévoir des <u>budgets publics</u> adéquats pour ces activités de préservation ou de sauvetage c) Encourager la préservation par des taux d'imposition, subventions, prêts, etc. favorables d) Confier la responsabilité de la préservation à des organismes officiels compétents, aux niveaux national et local.	a) Préparer des études détaillées d'ensembles historiques et de leurs environs, en incluant des données architecturales, sociales, économiques, culturelles et techniques. b) Établir des plans et documents adéquats définissant les ensembles et les éléments à protéger, les normes à respecter, les règles régissant les nouvelles constructions, etc. c) Déterminer les <u>priorités</u> pour l'allocation des <u>fonds publics</u> d) La protection et la restauration doivent s'accompagner d'une <u>politique de revitalisation sociale et économique</u> afin d'éviter toute rupture du tissu social	a) Les plans de conservation doivent couvrir tous les facteurs pertinents, notamment l'histoire, l'architecture, la sociologie et l'économie, et doivent garantir une <u>relation harmonieuse</u> entre l'ensemble urbain historique et l'ensemble de la ville. b) Les nouvelles fonctions et activités doivent être compatibles avec le caractère de l'ensemble historique c) Des programmes d'éducation et de formation spéciaux doivent être établis	a) L'urbanisme dans les paysages urbains historiques exige une formulation détaillée des <u>opportunités et des risques</u> afin de garantir un développement équilibré. b) <u>L'architecture contemporaine</u> doit venir compléter les valeurs du paysage urbain historique et ne doit pas mettre en péril la nature historique de la ville. c) <u>Le développement économique</u> doit être lié aux objectifs de préservation du patrimoine à long terme.

	e) Donner des conseils à la population et élaborer des programmes d'éducation			
--	---	--	--	--